

DAF PREFORMATION

UF2 ENVIRONNEMENT ASSOCIATIF ET FEDERAL

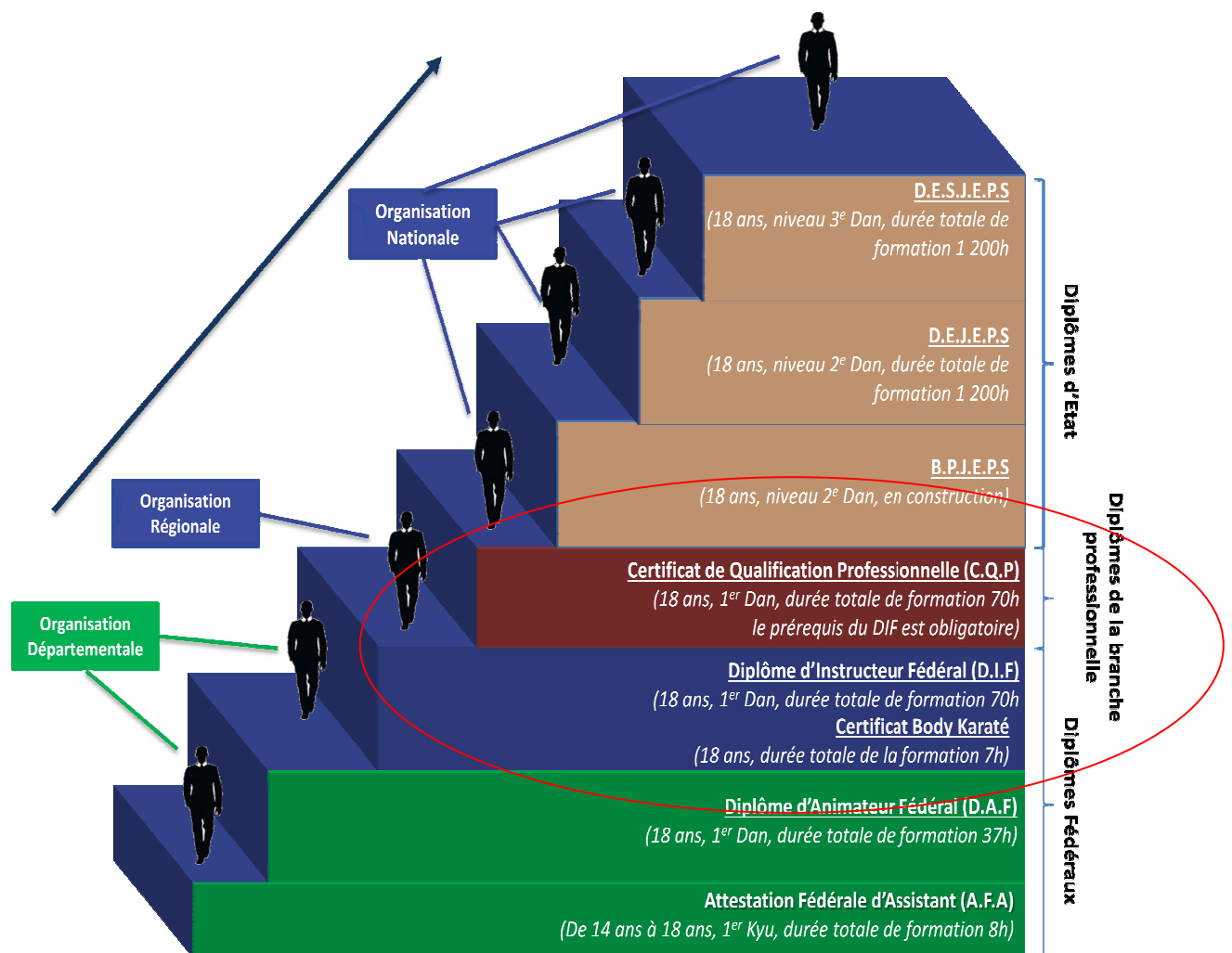
2A : Projet personnel d'évolution (durée 1h)

ITEM : Se situer dans la filière de formation fédérale afin de pouvoir se projeter dans un projet de formation vers les diplômes plus avancés (DIF, CQP).

Résumé :

La formation fédérale se présente comme un escalier. Chaque marche correspond à une formation qui permet d'évoluer, de progresser. Les marches sont complémentaires les unes aux autres. Vous trouverez des formations fédérales, professionnelles et d'Etat.

La filière de formation de la FFKDA



1) PRESENTATION DES FORMATIONS

1.1 Les formations fédérales d'enseignants

L'ENSEIGNEMENT BÉNÉVOLE GENERAL

Formations organisées par les écoles départementales de formation, contactez votre comité départemental	AFA Attestation Fédérale d'Assistant L'AFA permet de donner une reconnaissance à un bénévole intervenant occasionnellement pour aider un enseignant diplômé à encadrer des séances de karaté et de ses disciplines associées dans un club affilié à la FFKDA. Il ne s'agit pas d'un diplôme d'enseignant autonome : le responsable de la séance doit être titulaire au minimum du DAF et être présent dans la salle pendant l'intervention d'un assistant titulaire de l'AFA. Etant accessible à partir de la ceinture marron et de 14 à 18 ans, cette attestation permet aussi d'inciter des jeunes pratiquants à s'impliquer dans la vie associative et elle s'intègre donc dans la formation sportive citoyenne. L'AFA donne des compétences limitées à son titulaire : savoir mettre en œuvre des exercices élaborés par l'enseignant responsable, être capable d'animer et de veiller aux consignes de sécurité, connaître les points essentiels de la vie associative, être informé des possibilités d'évolution offertes par la filière de formation fédérale. <i>L'AFA permet un premier accès aux activités d'enseignement bénévole. Elle est la première étape (ou marche) dans une logique de formation permettant l'enseignement en autonomie.</i> Durée : 8 heures de formation en présentiel Coût : 30 €
	DAF Diplôme d'Animateur Fédéral Le DAF est la porte d'accès à l'enseignement bénévole autonome du karaté et de ses disciplines associées, dans tout club affilié à la FFKDA. <u>Il est adapté à l'enseignement dans des petites structures associatives d'un nombre limité d'adhérents pour des niveaux de pratique allant de l'initiation jusqu'à la ceinture noire 1^{er} dan et pour la préparation sportive de compétiteurs débutants.</u> Le DAF correspond aux compétences de base nécessaires à cette activité : concevoir et mettre en œuvre des séances en assurant la sécurité des pratiquants, accueillir les différents publics et animer la vie du club, connaître le fonctionnement associatif et être capable de créer un club, connaître les grandes lignes des programmes fédéraux, des compétitions et des grades et du fonctionnement fédéral notamment à l'échelon départemental et régional. <i>Poursuivre la formation en direction du DIF est fortement conseillé pour avoir une crédibilité plus forte et pour pouvoir développer un club de façon durable. Le DAF donne droit à des allègements pour accéder au niveau de formation suivant (DIF).</i> Durée : 37 heures (12h de préformation, 15h de formation en présentiel, 10 h de participation associative). Coût : 100 €

Formation organisée par les écoles régionales de formation, contactez votre ligue régionale	DIF Diplôme d'Instructeur Fédéral Le DIF est le niveau avancé de qualification pour l’enseignement bénévole en autonomie du karaté et de ses disciplines associées, dans tout club affilié à la FFKDA. <u>Il est adapté à l’enseignement dans des structures associatives importantes pour des niveaux de pratique allant de l’initiation jusqu’à la ceinture noire 1^{er} dan et au-delà, ainsi que pour la préparation sportive de compétiteurs débutants ou avancés. Il permet de diversifier les activités d’un club et de mieux en assurer le développement à long terme.</u> Le DIF renforce les compétences des titulaires d’un DAF en apportant de nouveaux contenus : concevoir et mettre en œuvre un projet d’enseignement sur une saison, savoir s’adapter aux différents publics selon leurs âges (enfants, adolescents, jeunes adultes, seniors) et leurs motivations (loisir, compétition sportive, self-défense, santé ou bien-être), connaître de façon approfondie la gestion d’un club et les moyens de le développer, connaître les grandes lignes du fonctionnement fédéral de l’échelon départemental à l’échelon national. Le DIF complète ainsi utilement la formation initiale de l’enseignant de karaté titulaire d’un simple DAF. <i>Pour les enseignants bénévoles envisageant de pouvoir être rémunérés, la prolongation naturelle du DIF est le CQP. A cet effet, pour les titulaires du DIF, la fédération organise une formation au CQP en 70 heures.</i> Durée : 70 heures pour les titulaires du DAF (12h de préformation, 40h de formation en présentiel, 18h de participation associative). Coût : 250 €
---	--

L’ENSEIGNEMENT BÉNÉVOLE SPÉCIFIQUE

Formation organisée par les écoles régionales de formation, contactez votre ligue régionale	CBK Certificat de Body Karaté Le CBK permet l’enseignement bénévole, uniquement cette activité dans un club déjà affilié à la FFKDA. Durée : 7 heures Coût : 100 €
---	---

1.2 Le CQP une formation professionnelle

L'ENSEIGNEMENT DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

Formation organisée au niveau national, contactez le Service Formation de la FFKDA	CQP MAM Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur d'Arts Martiaux » Le CQP est le premier niveau de qualification donnant droit à enseigner contre rémunération le karaté et ses disciplines associées. <u>Un titulaire du CQP peut se faire délivrer une carte professionnelle</u> par l'organisme administrativement compétent, la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS). <u>Le CQP donne la qualification pour faire découvrir, initier ou perfectionner des publics variés au karaté ou à une de ses disciplines associées, dans un club affilié à la FFKDA</u> mais aussi dans d'autres structures pouvant rémunérer des intervenants et acceptant ce niveau de qualification. Le CQP intègre les acquis du DIF en les approfondissant et en ajoutant de nouveaux apports, pour former un champ de compétences selon trois axes : concevoir un projet d'enseignement dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée, mettre en œuvre ce projet dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée, participer au fonctionnement de la structure dans laquelle évolue l'enseignant. Durée : 110 heures (27h d'enseignement à distance, 43h de formation en présentiel, 40h de stage pratique) Coût : 550 €
---	---

2) PRE-REQUIS ET OBJECTIFS DES FORMATIONS FEDERALES D'ENSEIGNANTS

FORMATIONS	PRE-REQUIS	OBJECTIF	ORGANISATION
AFA	- De 14 ans minimum à 18 ans - Etre ceinture marron - Avoir 2 timbres de licences dont celle de l'année en cours	Permet d'assister bénévolement le professeur du club ou tout autre titulaire d'au moins un DAF à condition qu'il soit présent	COMITES DEPARTEMENTAUX
			
DAF	- Avoir 18 ans minimum - Etre ceinture noire 1^{er} Dan minimum - Avoir au minimum la licence fédérale de l'année en cours - Posséder un diplôme ou au moins une attestation de secourisme. - Avoir un certificat médical de non contre indication à l'enseignement du karaté de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation.	Permet d'ouvrir un club et d'enseigner bénévolement en toute autonomie.	COMITES DEPARTEMENTAUX
			
DIF	- Avoir 18 ans minimum - Etre ceinture noire 1^{er} Dan minimum - Avoir au minimum la licence fédérale de l'année en cours - Posséder un diplôme ou au moins une attestation de secourisme. - Avoir un certificat médical de non contre indication à l'enseignement du karaté de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation.	Permet d'ouvrir un club et d'enseigner bénévolement en toute autonomie Prérequis indispensable à l'entrée en formation du CQP FFKDA.	LIGUES REGIONALES
			
CQP	- Avoir 18 ans minimum - Etre ceinture noire 1^{er} Dan minimum - Avoir au minimum la licence fédérale de l'année en cours - Posséder un diplôme ou au moins une attestation de secourisme. - Avoir un certificat médical de non contre indication à l'enseignement du karaté de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation. - Avoir le DIF - Effectuer un stage d'une durée de 40 heures minimum dans son association ou un autre club de son choix, préalablement à l'entrée en formation. Pendant ce stage, le candidat devra animer des séances auprès d'un public enfant et d'un public adulte.	Permet d'enseigner contre rémunération	FFKDA NATIONAL

<i>Vous êtes titulaire du diplôme :</i>	<i>Vous pouvez vous orienter vers :</i>	
AFA	DAF	
DAF	DIF	
DIF	CQP	<i>Le DIF est le prérequis obligatoire du CQP.</i>
CQP	BPJEPS DEJEPS	<i>Le CQP peut donner des allègements dans le cadre du BPJEPS. Le CQP donne l'équivalence de l'UC 4 du DEJEPS sous certaines conditions.</i>

TABLEAU SYNOPTIQUE DES EQUIVALENCES/ALLEGEMENTS

3) VOLUMES GLOBAUX DES FORMATIONS FEDERALES

Pour chaque formation le volume global correspond à la somme des heures faites dans les différents modes de formation (voir explications page suivante). Les heures en « présentiel en école de formation » ne sont donc qu'une partie du total :

- AFA : volume global de 8h **entièrement en école de formation** ;
- DAF : volume global de 37h mais **seulement 15h en école de formation** ;
- DIF : volume global de 70h mais **seulement 40h en école de formation**.

AFA	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (4h)		4h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (3h)		3h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (1h)		1h	
Totaux par modes de formation	0h	8h	0h
Total global		8h	

DAF	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (11h)		11h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (15h)	12h	3h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (11h)		1h	10h
Totaux par modes de formation	12h	15h	10h
Total global	37h		

DIF	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (34h)		34h	0h
UF2 : Environnement associatif et fédéral (17h)	12h	5h	0h
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (19h)		1h	18h
Totaux par modes de formation	12h	40h	18h
Total global		70h	

En fonction de ses diplômes, de sa profession ou de ses responsabilités fédérales, un candidat à la formation DIF peut bénéficier de dispenses partielles ou totales, après étude et entretien avec le RERF qui décide en dernier lieu des allègements proposés.

	UF1 Enseignement et animation	UF2 Environnement associatif et fédéral	UF3 Participation à la vie fédérale et citoyenne
Dispenses totales	–	–	–
Dispenses partielles	Dispense de 8h (« Connaître les bases anatomiques et physiologiques... » + « Connaître les bases scientifiques ... » + « Connaître les caractéristiques physiologiques... ») pour : - les médecins ; - les pharmaciens ; - les masseurs-kinésithérapeutes ; - les infirmiers ; - les titulaires d'un diplôme paramédical ; - les titulaires d'une licence STAPS ou équivalent.	Dispense de 7h (2C – Environnement fédéral) pour : - les membres des équipes techniques régionales - les responsables techniques des ZID - les membres des équipes techniques départementales - les arbitres nationaux - les arbitres régionaux	Dispense de 10h (3B – Participation à des événements fédéraux officiels) pour : - les arbitres nationaux - les arbitres régionaux

4) VOLUMES DETAILLES ET PLANIFICATION DES FORMATIONS FEDERALES

4.1 Principes généraux

Modes de formation

Trois modes de formation sont dispensés : pour le DAF et le DIF ils seront programmés dans l'ordre du tableau ci-dessous qui correspond à une formation en 3 temps. Néanmoins le 3^{ème} temps (présentiel lors des participations fédérales) pourra être commencé avant la fin des stages en école de formation si cela est possible.

Aucun diplôme ne peut être validé et décerné tant que les temps de formation n'ont pas tous été effectués.

1 Préformation (PREF)	Au minimum un mois avant le début des stages en école de formation, les stagiaires auront accès à des fiches thématiques téléchargeables par internet. Ils devront les avoir étudiées avant le début des stages. Lors des stages une évaluation formative sera effectuée en trois phases : test de connaissances, puis correction collective et interactive avec le formateur, et enfin QCM d'évaluation.
↓	
2 Présentiel en école de formation (EF)	Les stagiaires doivent être présents lors des cours donnés en école de formation (Ligues Régionales pour les DIF et Comités départementaux pour les DAF et AFA). L'assiduité est vérifiée à chaque demi-journée ou à chaque cours au moyen d'une feuille d'émargement tenue par le responsable de formation.
↓	
3 Présentiel lors des participations fédérales (PF)	Ce mode concerne les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne. La présence des stagiaires est contrôlée au moyen du formulaire de validation des heures (modèle fédéral) rempli par le responsable de l'organisation puis contresigné par le responsable de formation.

La formation en présentiel en école de formation reste le noyau central de chaque formation et la répartition des volumes entre les trois modes de formation varie pour chaque formation (AFA, DAF, DIF).

La synthèse de cette répartition pour chacune des formations est présentée dans les pages suivantes.

Préconisations de planification

Pour chaque formation, les volumes en présentiel en école de formation ont été calibrés pour correspondre à un nombre entier de journées avec une durée de formation allant de 7h à 8h par jour.

Différentes options sont proposées, pour que chaque organisateur de formation (Ligue régionale, ou comité départemental) puisse faire un choix en fonction des contraintes locales.

4.2 Attestation Fédérale d'Assistant (AFA)

Le volume total de la formation AFA est de 8h, effectuées en totalité en présentiel en école de formation.

Il n'est prévu qu'une seule formule de planification en un seul stage sur une journée (un samedi ou un dimanche).

AFA	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (4h)		4h	
1A : Initiation à la mise en œuvre des exercices		4h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (3h)		3h	
2A : Projet personnel d'évolution		1h	
2B : Initiation à l'environnement associatif et fédéral		2h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (1h)		1h	
3A : Initiation à la vie fédérale et citoyenne		1h	
Totaux par modes de formation	0h	8h	0h
Total global		8h	

4.3 Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF)

Volume total de 37h à planifier selon les principes suivants

Préformation (12h)

Les supports doivent être fournis aux stagiaires au moins un mois avant le début des stages.

Présentiel en école de formation (15h)

Une seule formule de planification est possible :

- En un seul stage de deux jours lors d'un weekend.

La répartition par jour est libre, dans les limites du raisonnable :

- Exemple 1 : 7h30 samedi et 7h30 dimanche (formule équilibrée)
- Exemple 2 : 9h samedi et 6h dimanche (pour libérer les stagiaires plus tôt le dimanche)

Evaluations de l'UF1

Le temps d'évaluation par candidat est de 30 minutes, mais selon le nombre de candidats le temps total d'examen peut varier de façon importante. Selon les possibilités logistiques de l'organisateur les évaluations pourront donc avoir lieu à la fin du stage ou lors d'une journée distincte après le stage.

Présentiel lors des participations fédérales (10h)

Les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne doivent être effectuées en priorité lors de la saison d'inscription en formation. *De façon exceptionnelle et uniquement pour des cas dûment justifiés et acceptés par le responsable de formation, il pourra être accepté que les heures soient terminées lors de la saison suivant immédiatement celle de l'inscription en formation.*

DAF	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (11h)		11h	
1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices		2h	
1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances		6h	
Evaluation formative		3h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (15h)	12h	3h	
2A : Projet personnel d'évolution	1h		
2B : Environnement du club	5h		
2C : Environnement fédéral	6h		
Evaluation formative		3h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (11h)		1h	10h
3A : Connaissances générales		1h	
3B : Participation au stage de juge départemental			5h
3C : Participation à un évènement fédéral officiel			5h
Totaux par modes de formation	12h	15h	10h
Total global	37h		

4.4 Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF)

Cette formation est conçue pour des stagiaires ayant déjà acquis les **COMPETENCES DE BASE** du DAF, à partir desquelles elle va prendre appui pour développer des **COMPETENCES RENFORCEES**. Elle est donc **ACCESSIBLE DANS LE VOLUME HORAIRE PROPOSE AUX TITULAIRES DU DAF**.

Volume total de 70h à planifier selon les principes suivants

Préformation (12h)

Les supports doivent être fournis aux stagiaires au moins un mois avant le début des stages.

Présentiel en école de formation (40h)

Plusieurs formules sont possibles :

- Un stage de 5 jours. Exemple : du mercredi au dimanche (8h par jour x 5 jours = 40h)
- Un stage de 6 jours. Exemple : du mardi au dimanche (7h par jour x 4 jours + 4h le dernier jour le matin pour libérer les stagiaires l'après-midi = 40h)
- Trois stages de weekend. Exemple : stage 1 (8h x 2 = 16h) + stage 2 (8h x 2 = 16h) + stage samedi ou dimanche pour les évaluations (8h) = 40h.

Evaluations : un volume moyen de 5h est prévu, pour tenir compte du temps très variable des évaluations de l'UF1 en fonction du nombre de stagiaires et des possibilités logistiques.

Présentiel lors des manifestations fédérales (18h)

Les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne doivent être effectuées en priorité lors de la saison d'inscription en formation. *De façon exceptionnelle et uniquement pour des cas dûment justifiés et acceptés par le responsable de formation, il pourra être accepté que les heures soient terminées lors de la saison suivant immédiatement celle de l'inscription en formation.*

Dans des cas exceptionnels et après avis du DTN, les ligues régionales pourront ouvrir l'accès à cette formation à des personnes n'ayant pas le DAF sous condition d'avoir suivi et validé une formation préalable, organisée par la ligue régionale, avec un contenu et des évaluations identiques à celui du DAF.

DIF	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (34h)	0h	34h	0h
1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices		6h	
1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances		18h	
1C : Concevoir et mettre en œuvre une saison		6h	
Evaluation formative		4h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (17h)	12h	5h	0h
2A : Projet personnel d'évolution	1h		
2B : Environnement du club	5h		
2C : Environnement fédéral	6h		
Evaluation formative		5h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (19h)		1h	18h
3A : Connaissances générales		1h	
3B : Participation au stage de juge régional			18h
3C : Participation à des événements fédéraux officiels			
Totaux par modes de formation	12h	40h	18h
Total global	70h		

5) FORMATION PROFESSIONNELLE : LE CQP MAM (Certification de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux)

La formation du CQP Moniteurs d'Arts Martiaux mention « karaté et disciplines associées » est assurée par la **Confédération Française des Arts Martiaux et Sports de Combat** qui la délègue à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. La FFKDA assure donc la mise en œuvre d'une formation de 70 heures réservée aux titulaires du DIF.

Le titulaire du CQP enseigne en pleine autonomie, pour faire découvrir, initier ou perfectionner certains publics au karaté ou à une discipline associée dans les clubs affiliés à la fédération.

Ses missions sont de :

- Concevoir un projet d'enseignement dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée ;
- Mettre en œuvre ce projet dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée ;
- Participer au fonctionnement de la structure dans laquelle il enseigne.

Le titulaire du CQP a le droit d'enseigner contre rémunération et peut se faire délivrer une carte professionnelle par la DDSC (Direction Départementale de la Cohésion sociale).

5.1 Prérequis et objectifs

FORMATIONS	PRE-REQUIS	OBJECTIF	ORGANISATION
CQP	- Avoir 18 ans minimum - Etre ceinture noire 1^{er} Dan minimum	Permet d'enseigner contre rémunération	FFKDA NATIONAL

	- Avoir au minimum la licence fédérale de l'année en cours - Posséder un diplôme ou au moins une attestation de secourisme. - Avoir un certificat médical de non contre indication à l'enseignement du karaté de moins de 3 mois - Avoir le DIF - Effectuer un stage d'une durée de 40 heures minimum dans son association ou d'un autre club de son choix, préalablement à l'entrée en formation. Pendant ce stage, le candidat devra animer des séances auprès d'un public enfant et d'un public adulte.		
--	--	--	--

5.2 Contenus de formation et évaluation

Chaque candidat devra obtenir les 3 UC (Unités Capitalisables) :

- **UC1** : Conception d'un projet d'enseignement en karaté et disciplines associées ;
- **UC2** : Mise en œuvre d'un projet d'enseignement en sécurité ;
- **UC3** : Participation au fonctionnement de la structure.

Il n'y a pas de notation, le candidat est admis ou non admis.

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite. En cas d'échec, le bénéfice des UC réussies reste acquis pendant 3 ans.

Rappel des points importants :

* Différenciez bien formations fédérales, professionnelles et d'Etat.

*Chaque formation correspond à des compétences d'enseignant bien précises.

Ce que les stagiaires doivent retenir :

Les diplômes fédéraux correspondent à un enseignement bénévole (DAF et DIF), le CQP est un diplôme pour enseigner contre rémunération dans la limite de 360h par an.

Sachez vous rappelez de la composition des différentes UF et UC.

Sachez faire la différence entre chaque diplôme.